

PREFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité Territoriale de Martigues  
Route de la Vierge  
13500 – MARTIGUES –

Référence : MB/CN UT - 20110207  
n° GIDIC : 64998 – P1

Affaire suivie par : Marine BATTISTINI  
Marine.battistini@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 42 13 01 10 – Fax : 04 42 13 01 29

SPR / VRCS / BP / N° 16

Marseille, le 17 JAN. 2012

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur  
Société SOLAMAT MEREX  
Montée des Pins  
B.P. 57

13340 – ROGNAC –

**Objet** : Conclusions de la visite d'inspection du 30/11/11 dans l'établissement SOLAMAT MEREX à Fos-sur-mer

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 30/11/2011.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- Présentation de l'installation et contexte socio-économique,
- Etat d'avancement de la mise en place des nouveaux équipements,
- Point sur les accidents 2011 et gestion de la sécurité,
- Point sur les rejets atmosphériques,
- Visite du site.

L'inspection a par ailleurs pu constater que les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 10 mai 2005 devaient être mises à jour. Un futur arrêté préfectoral complémentaire permettra de prendre en compte l'actualisation du site, les nouvelles prescriptions de l'arrêté ministériel relatif à l'incinération et la modification de la nomenclature Déchets

Suite à cette visite d'inspection, une liste de remarques vous a été notifiée par l'Inspecteur des installations classées. Ces remarques ont fait l'objet de réponses satisfaisantes.

Écarts relevés lors d'inspections précédentes

La précédente visite d'inspection du 27/01/2011 n'a pas donné lieu à la formulation d'écart.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur et par délégation**  
**Le Chef du Service Préventions des Risques**



**Stéphane REICHE**  
**Ingénieur des Mines**